

Par mail: vernehmlassungen-BIZ@sbfi.admin.ch

Berne, le 30 septembre 2022

Consultation : révision de l'ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale et de la convention administrative concernant la reconnaissance des certificats de maturité

Mesdames, Messieurs,

Vous nous avez invités à prendre position sur le projet de consultation susmentionné. Nous vous remercions vivement de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer. Après l'introduction d'HarmoS et la révision de la loi fédérale sur la formation professionnelle, Le Centre salue la révision de l'ordonnance et de la convention administrative sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale. Très peu d'évolutions ayant eu lieu depuis 1995, une nouvelle révision est certainement bienvenue et pertinente afin de maintenir un modèle de formation en adéquation avec l'évolution de la société et du monde professionnel.

Remarques générales

Le Centre partage les objectifs visés par la révision de la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale comme le renforcement des thèmes transversaux, la favorisation d'échanges et de mobilités ou encore la gratuité de l'offre d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC).

Outre la question de l'unification de la durée, nous estimons opportun de prendre en considération les heures accordées aux branches ainsi que les objectifs de formation.

Le Centre estime par ailleurs que la philosophie et les sciences religieuses doivent rester deux branches distinctes et que celles-ci devraient être considérées comme branches obligatoires dans le cursus scolaire. Des connaissances de base sont en effet essentielles et contribuent à la cohésion de notre société.

Nous saluons la nouvelle possibilité donnée aux gymnasiennes et aux gymnasiens de pouvoir choisir comme option spécifique la musique ou les arts visuels et de pouvoir compléter celle-ci par une option complémentaire musique, arts visuels ou sport. Le Centre est aussi d'avis que la conciliation entre formation gymnasiale et exigences artistiques ou sportifs pour les artistes et sportif-ves de haut niveau doit être prise en compte et améliorée dans le cadre de cette réforme.

Nous sommes favorables à ce que toutes les branches puissent être offertes comme options spécifiques, comme le propose la révision. Cela vaut notamment pour l'option théâtre, que le Jura offre depuis 28 ans et qui a fait l'objet d'un projet pilote approuvé par la CDIP il y a plus de 10 ans et qu'il serait dès lors inopportun d'abandonner, cela alors que qu'elle a fait ses preuves (option adoptée par env. 5% des étudiants) et qu'elle s'intègre pleinement dans une vision transversale de la formation souhaitée par la réforme.

Le Centre est plutôt favorable à ce que l'option spécifique puisse être introduite à partir de la 2^{ème} année et l'option complémentaire dès la 3^{ème} année gymnasiale. Cette possibilité permettrait en effet à l'étudiant de mieux moduler son parcours gymnasial dès lors qu'il aurait une meilleure appréciation pour éventuellement orienter la suite de son parcours étudiant ou professionnel.

De manière générale, nous estimons qu'il est nécessaire de maintenir une flexibilité dans la mise en œuvre, en maintenant la latitude la plus large possible des cantons dès lors qu'ils assurent le financement entier du secondaire 2 gymnasial.

Disciplines pour l'examen de maturité : soutien à la variante 1

Vous nous avez également invités à nous prononcer sur deux variantes portant sur les disciplines de l'examen de maturité. Afin d'assurer l'aptitude aux études universitaires, il nous semble nécessaire d'augmenter le nombre de matières soumises à examen. À la suite du rapport de 2018, la variante 1 semble par ailleurs plus à même de combler les lacunes et les défis identifiés notamment dans les domaines de l'informatique et des sciences expérimentales. Cette variante présente aussi l'avantage de donner des profils plus complets aux nouvelles personnes diplômées. Les examens pourraient être répartis sur les dernières années de gymnase. Le Centre estime que cette mesure réduirait les différences entre cantons et garantirait à long terme un accès sans examen aux hautes écoles universitaires.

Critères de réussite : soutien à la variante 2

Comme pour la précédente variante, nous sommes en faveur d'un renforcement des critères de réussite afin d'atteindre les objectifs fixés pour entreprendre des études dans une haute école et pour acquérir la maturité sociale. Ce renforcement permettra de souligner l'importance des examens de maturité comme critère de réussite autonome, notamment par leur dimension formative.

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Centre

Sig. Gerhard Pfister
Président Le Centre Suisse

Sig. Gianna Luzio
Secrétaire générale Le Centre Suisse